



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° : 2003-MC-2684

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 569759

DOSSIER N° : 22105

Objet : VFC Inc.
Demande de visa

Vu la demande présentée le 29 août 2003;

vu les articles 11, 13 et 14 de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec (la « Loi »);

vu le règlement « Instruction générale n° Q-28, Exigences générales relatives aux prospectus »;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, la chef du Service du financement des sociétés octroie le :

visa pour le prospectus du 26 septembre 2003 de VFC Inc. concernant le placement de 7 831 962 actions ordinaires au prix de 6,50 \$ chacune et des options conférant aux preneurs fermes le droit de souscrire à un nombre d'actions ordinaires correspondant à 5 % du nombre total des actions ordinaires vendues dans le cadre du prospectus, au prix de 6,50 \$ et pendant une période de 18 mois suivant la date de clôture.

Fait à Montréal, le 26 septembre 2003.

La chef du Service du financement des
sociétés,

(s) Stéphanie Lachance
Stéphanie Lachance

CLB/sv